



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

**AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)
Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 7 avril 2025 à 19h30, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 4 707 415 du cadastre du Québec, sis au 137 Route Émile-Lachance.

Nature et effets de la demande :

Construction d'un agrandissement latéral excédant les 50% autorisé dans un lot dérogoire par la marge arrière (article 40 du Règlement de zonage #266-2021).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 7 avril 2025.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 18 mars 2025.

Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis public demande de dérogation mineure], conformément au règlement 260-2021, en affichant une copie de cet avis au bureau municipal, situé au 61-A rue Principale et en le publiant sur le site web de la municipalité (www.st-nazaire.ca)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 18^e jour du mois de mars 2025.



Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier